



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 6107

### Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les préoccupations exprimées dans le monde agricole et qui concernent la transmission des exploitations agricoles. Un rapport du Conseil économique et social présenté en 1987 avait mis en évidence la nécessité de prendre certaines mesures, compte tenu des mutations profondes que connaît l'agriculture française. Il lui demande en conséquence quelles initiatives seront prises sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le rapport du Conseil économique et social, présenté par M Pierre Cormoreche en octobre 1987, concernant la transmission des exploitations agricoles et les problèmes qu'elle soulève a permis aux pouvoirs publics et aux organisations professionnelles d'entreprendre une concertation efficace sur ce thème difficile. Un groupe de travail a ainsi été constitué à l'initiative du ministère de l'agriculture et de la forêt en vue de définir des mesures susceptibles de faciliter la transmission des entreprises dans le secteur agricole. Les conclusions de ce groupe de travail ont été déposées fin 1989. Celles-ci sont nombreuses et diverses compte tenu de la complexité du dossier. Parmi les orientations ou dispositions proposées, il est, en particulier, apparu essentiel de faciliter la progressivité de la transmission de l'exploitation agricole et d'atténuer ainsi le choc, juridique et fiscal, lié à cette transmission. Cet objectif est pour partie au moins réalisé par l'utilisation de formes sociétaires telles que l'exploitation agricole à responsabilité limitée. Même si le nombre des sociétés en agriculture est en croissance rapide, cette organisation juridique de l'exploitation est encore peu développée. Aussi, pour atteindre l'objectif de progressivité de la transmission, notamment dans le cadre des exploitations de type familial, le groupe de travail a proposé la mise en place d'un « plan de transmission ». Cette proposition a été traduite dans le cadre de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 complémentaire à la loi du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. Un décret en Conseil d'Etat fixera la définition, la durée et les modalités d'application de ce plan.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bayard Henri](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6107

**Rubrique :** Enregistrement et timbre

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3473